



CAE CUI et temps de travail non compté ?

Par **maya75**, le **15/07/2011** à **12:12**

Pardon de vous déranger mais pouvez-vous me dire si la distribution de mes horaires pour la période du 25 au 29 juillet est légale ? Donc sur ce mois de juillet on est sur la base de 48 heures par semaine (que j'ai acceptée) :

Lundi : 9h30-17h30 = 8h
Mardi : 9h30-17h30 = 8h
Mercredi : 9h30-18h30 = 9h
Jeudi : 7h30-17h30 = 10h
Vendredi : 8h30-18h30 = 10h
Total : 45 heures

Or, de jeudi 17h30 (après 10h de travail) à vendredi 8h30, on m'a mise en séjour avec les 3-5 ans, avec 2 autres animateurs. Je n'aurai pas de pause puisque j'aurai un groupe de tout-petits (donc pas autonomes) dont je devrais m'occuper y compris la nuit s'ils ont du mal à dormir.

Donc de jeudi 17h30 à vendredi 8h30, on ne me compte que 3 heures de nuit (45h + 3h = 48 heures/ semaine). Est-ce légal ? Dois-je être à ce rythme en tant que CAE-CUI, faisant fonction d'agent d'animation mais n'ayant pas le bafa et ne connaissant rien à la petite enfance ?

qui sera responsable s'il arrive quelque chose à un enfant durant la nuit parce que je ne me serai pas réveillée (car trop fatiguée) ?

J'apporte une petite précision : le séjour, c'est 2 journées à l'extérieur de ma ville. On part jeudi matin et on revient le vendredi après-midi. Le tout est compté comme 23 heures de travail. Est-ce normal pour un CAE-CUI ?

Par **P.M.**, le **15/07/2011** à **18:10**

Bonjour,

Pour que l'on essaie de vous répondre, il faudrait déjà que vous indiquiez si vous êtes dans une structure publique ou privée et si vous serez considérée en astreinte après votre journée de travail ou s'il s'agit de temps de travail effectif...

Par **maya75**, le **15/07/2011** à **19:33**

employeur : mairie de ma ville. il s'agit d'un temps de travail effectif.
merci

Par **P.M.**, le **15/07/2011** à **19:40**

Je pense que le mieux serait de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans la collectivité, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...